

RAPPORT DE GESTION 2024



Chessel



Noville



Rennaz



Roche



Villeneuve

TABLE DES MATIÈRES

1...LE MOT DU PRÉSIDENT.....	02
2...L'ASSOCIATION.....	03
3...LES AUTORITÉS.....	04
4...L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	05
5...CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....	06
6...EPS VILLENEUVE HAUT-LAC.....	07-08
7...INFRASTRUCTURE DÉVELOPPEMENT.....	09-10
8...ACCUEIL PARASCOLAIRE.....	11-12
9...VIE SOLAIRE.....	13-14
10...PRÉVENTION SANTÉ.....	15
11...CONCLUSION.....	16

LE MOT DU PRÉSIDENT

Créée en 2020 à l'initiative conjointe des cinq communes, notre association répond aux besoins exprimés par la direction d'établissement, en conformité avec les prescriptions de la Loi sur l'enseignement obligatoire. Elle joue un rôle central dans la construction, la gestion et le financement des infrastructures scolaires et parascolaires. Par ailleurs, nous soutenons activement les activités qui enrichissent la vie scolaire.

À travers ces actions, nous nous engageons à garantir aux élèves des espaces de qualité, modernes et adaptés à leur époque, car ils sont les citoyens de demain et leur réussite nous concerne tous. Au-delà des bâtiments et des budgets, notre démarche est aussi citoyenne : valoriser le travail collectif, favoriser la compréhension des rôles de chacun et encourager la participation à la vie scolaire.

Chaque année, nous définissons des priorités, menons des projets et mobilisons des ressources pour soutenir la scolarité dans nos communes. Nous faisons la promesse de poursuivre notre action avec transparence, en dialogue constant avec tous les acteurs de la communauté éducative et politique.

Cette démarche est un signe de respect envers les enseignants qui s'engagent chaque jour, ainsi qu'un appel à la collaboration citoyenne pour bâtir un environnement scolaire solide, à la hauteur des enjeux de demain.

Chaque année apporte son lot de changements, de réorganisations et de projets stratégiques, en parallèle au travail quotidien des équipes de l'ASPIHL, qui accompagnent, écoutent et conseillent les bénéficiaires avec professionnalisme et compétence. Je tiens à les remercier pour la qualité de leur travail.

Je remercie également mes collègues du Comité direction pour leur engagement, leurs réflexions et leur disponibilité tout au long de l'année, ainsi que le Conseil intercommunal pour son écoute, ses conseils pertinents et surtout la confiance qu'il nous témoigne.

Notre rôle commun est de prévoir l'avenir et de prendre des décisions courageuses, afin d'offrir à notre région un environnement scolaire moderne, adapté aux besoins des élèves et des parents d'aujourd'hui. Nous souhaitons ainsi encourager les familles à choisir notre magnifique région, favorisant son développement démographique et industriel.

Barack Obama a dit: "L'éducation n'est pas un coût, c'est un investissement."

Malcolm X affirmait: "Elle est le passeport pour l'avenir, car demain appartient à ceux qui s'y préparent aujourd'hui."

Ainsi, je fais confiance au Conseil intercommunal, et aux instances politiques de nos communes pour faire vivre ces citations aujourd'hui et dans le futur.

Marc-Olivier Narbel
Président

L'ASSOCIATION

Créée en 2020 par les communes de Villeneuve, Roche, Noville, Rennaz et Chessel, l'ASPIHL exerce les compétences communales liées à l'enseignement obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2022, le bureau de l'association est installé au Collège de la Tour Rouge à Villeneuve. L'équipe se compose de trois collaboratrices en charge de l'administration générale, du pilotage des prestations et de la coordination avec les différents partenaires.

L'ASPIHL est régie par ses statuts, qui fixent son cadre légal, ses missions et la répartition des compétences entre ses différentes instances. Ces statuts sont disponibles dans les documents officiels de l'association.



Son objectif principal est d'assurer la mise à disposition et la gestion des locaux, installations et mobiliers scolaires, ainsi que la coordination des activités scolaires et parascolaires, dans une optique de mutualisation des ressources et d'optimisation administrative. Elle est notamment responsable des infrastructures scolaires, du transport des élèves, ainsi que du financement des camps, sorties scolaires, activités culturelles et actions de prévention.

En 2024, l'ASPIHL a continué de développer ses activités dans un contexte de croissance démographique et d'évolution des besoins éducatifs. Elle a coordonné les services pour 1'410 élèves répartis dans 75 classes, encadrés par plus de 150 enseignants et 15 assistantes à l'intégration.

L'association veille également à renforcer le lien entre les familles, l'école et les communes, notamment à travers le Conseil d'établissement et le poste de Conseillère école-famille, qui joue un rôle central en matière d'accompagnement et de prévention.

Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure ont été poursuivis, comme l'extension des pavillons scolaires, le développement du futur collège de la Tronchenaz ou la modernisation des équipements pédagogiques. Ces initiatives traduisent l'engagement de l'ASPIHL en faveur d'un cadre scolaire de qualité, durable et adapté aux enjeux de demain.

LES AUTORITÉS

Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal (CI) est l'organe législatif de l'association. Il regroupe des représentants des communes membres (Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve) et a pour mission d'adopter les budgets et les règlements, voter les préavis et superviser la bonne gestion de l'ASPIHL.

Le Comité de direction

Les cinq communes membres de l'ASPIHL sont représentées par le Comité de Direction, composé de cinq membres élus par leur commune respective.

Marc-Olivier Narbel	Président	Municipal Commune de Chessel
Marcel Rechsteiner	Vice-Président	Municipal Commune de Villeneuve
Pierre-Alain Karlen	Membre	Syndic Commune de Noville
Fabio Lecci	Membre	Municipal Commune de Rennaz
Jean-Marc Chavannes	Membre	Municipal Commune de Roche

Le Comité de direction s'est réuni à 12 reprises durant l'année 2024. L'engagement de ses membres s'est traduit par un investissement important, avec un total de 155,5 heures de vacation consacrées pour le traitement des dossiers suivants* :

- **Activités scolaires générales et parascolaires** : coordination des prestations scolaires et parascolaires (cantines, SSF, devoirs surveillés, camps, etc).
- **Infrastructure, locaux et mobilier scolaires** : suivi des différents projets (démolition et emplacement des pavillons scolaires, déplacement de la bibliothèque, projet de construction du nouveau bâtiment scolaire à la Tour Rouge ainsi que MEP de la Tronchenaz).
- **Transports scolaires** : coordination des transports scolaires, renforcement du dialogue avec les transporteurs (CarPostal, TPC), réflexion menée sur l'amélioration de la sécurité dans les bus, étude de solutions pour mettre en place une surveillance.
- **Cantine de Roche**: négociation avec le prestataire de services.
- **Ressources humaines** : recrutement de surveillantes pour la cantine de Roche.
- **Finances** : examen et approbation des comptes et du budget.

*(liste non exhaustive)

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En 2024, l'administration générale de l'ASPIHL a été confrontée à plusieurs défis majeurs, reflet d'une activité en constante évolution au service de la communauté scolaire des cinq communes partenaires.

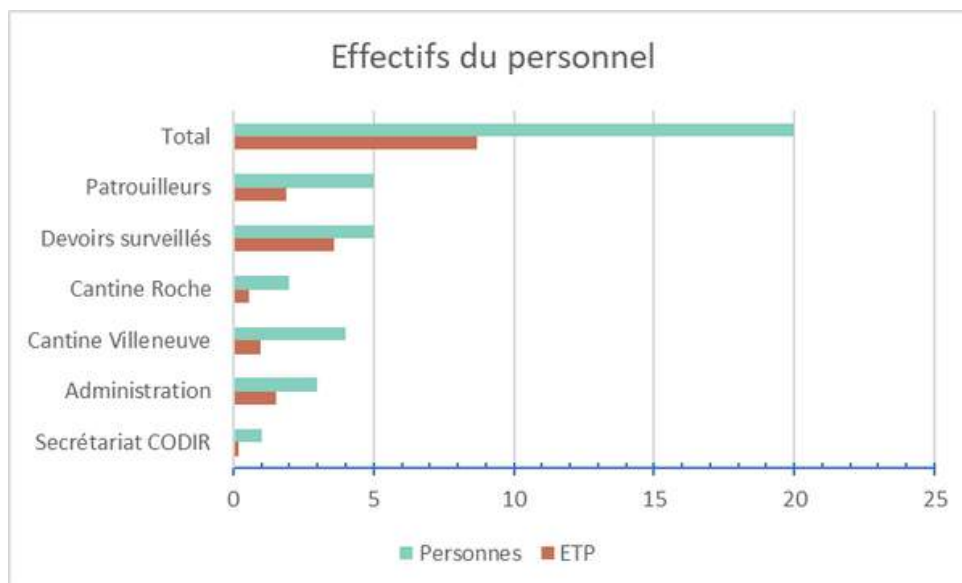
La coordination des prestations scolaires et parascolaires a représenté un axe central de travail. Qu'il s'agisse de la cantine, des devoirs surveillés, des transports ou du sport scolaire facultatif, l'équipe administrative a assuré une gestion rigoureuse afin de garantir un accès équitable à ces services pour plus de 1'400 élèves, répartis sur sept sites.

Parallèlement, le recrutement du personnel non enseignant a demandé une attention particulière. La spécificité des horaires — notamment les interventions courtes mais répétées des patrouilleurs scolaires — rend ces postes peu attractifs. Malgré cela, l'administration a su maintenir une présence suffisante et un encadrement de qualité.

Enfin, le suivi administratif et financier, incluant la plateforme MonPortail et l'application des décisions du Comité de Direction, a permis de garantir une gestion cohérente et efficace.

La secrétaire du CODIR a quant à elle participé activement à des projets structurants comme le remplacement des pavillons de la Tour Rouge et le futur complexe scolaire de la Tronchenaz, tout en assurant la gestion opérationnelle des déménagements et la coordination avec les mandataires.

Agissant comme interface entre les communes, l'école et les familles, l'administration générale a joué un rôle clé dans la fluidité et la réactivité de l'action de l'ASPIHL sur l'ensemble de son territoire.



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le Conseil d'établissement (CEt) est une institution voulue par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Il est composé de quatre groupes : les parents, les représentants de la société civile, les autorités communales et le personnel scolaire. Chacun apporte son point de vue, et les élèves peuvent aussi y faire entendre leur voix via leurs délégués.

Le CEt primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac compte 12 membres également répartis entre les 4 groupes. Il est présidé par un membre du groupe des autorités communales. Il répond à deux objectifs:

- Un lieu d'échange et de collaboration: Le Conseil d'établissement (CEt) réunit l'école, les communes, les parents et la société civile pour discuter de la vie scolaire au sens large. Il ne décide pas, mais fait des propositions et relaie les besoins de la communauté scolaire.
- Des thématiques concrètes et locales: On y parle de sujets du quotidien comme les horaires d'école, l'accueil parascolaire, les sports facultatifs, les devoirs surveillés, les transports ou les infrastructures. L'objectif est d'intégrer l'école dans la vie locale et de favoriser un bon climat scolaire.

En 2024, le CEt s'est réuni cinq fois sous la présidence de M. Léonard Studer, municipal à Villeneuve. Le CEt a travaillé sur plusieurs projets concrets, notamment : la fête des écoles 2024, les cours sans fumée, la prophylaxie dentaire pour les jeunes élèves, les cours de natation pour les 3e et 4e primaires, les devoirs surveillés, le pedibus, ainsi qu'une brochure de présentation des sociétés locales.

Chaque groupe représenté a également partagé régulièrement des informations utiles aux autres, par exemple sur :

- l'organisation des sports facultatifs en lien avec les sociétés locales,
- l'avancement du futur collège secondaire à la Tronchenaz,
- les soirées d'information organisées par les parents,
- ou encore les mesures prises pour réduire les incivilités entre élèves à l'école.

Les échanges au sein du CEt sont ouverts, bienveillants et constructifs.

Cependant, le CEt ayant un rôle essentiellement consultatif, il reste parfois en retrait lorsqu'il s'agit de passer à l'action ou de concrétiser les projets. Une révision du règlement, actuellement en cours par le CODIR de l'ASPIHL et le Conseil intercommunal, pourrait renforcer cet aspect.

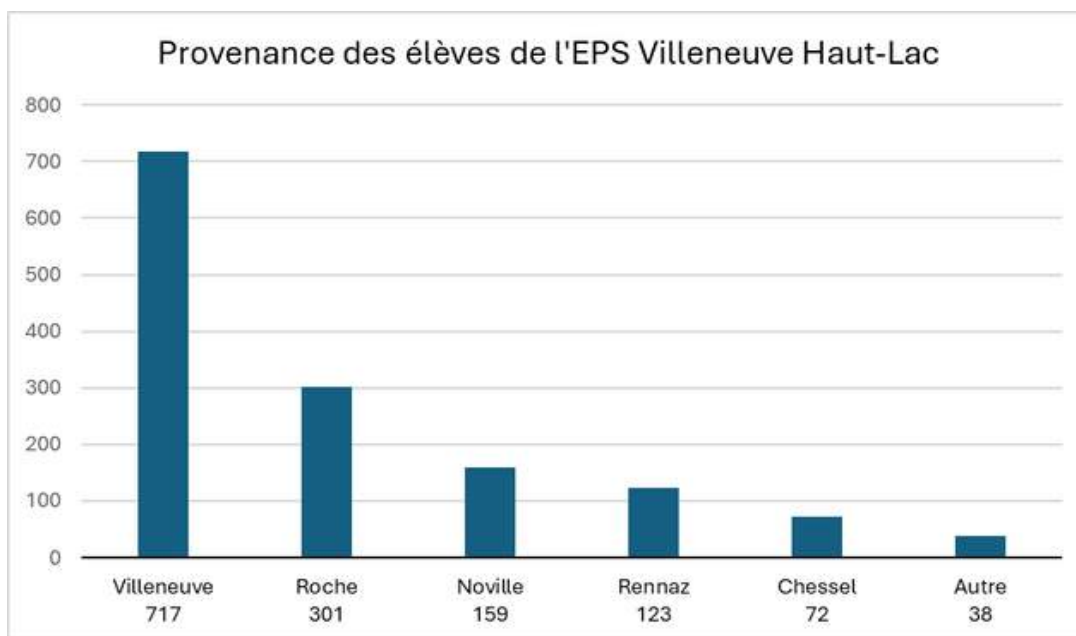
En résumé, en 2024, le CEt a pleinement joué son rôle de lieu de dialogue et de relais d'information sur des sujets concrets et locaux, contribuant ainsi à une meilleure coordination entre les différents acteurs de la journée de l'élève.

EPS VILLENEUVE HAUT-LAC

L'Etablissement de Villeneuve Haut-Lac comprend plusieurs sites, à savoir : Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve.

Au 31 décembre 2024, l'établissement compte 1410 élèves répartis dans 75 classes et 6 lieux ressource. Ils sont encadrés par 152 membres du corps enseignant et 15 assistantes à l'intégration.

Le graphique ci-dessous indique la provenance des élèves :



Les 7 sites sont occupés de la manière suivante :

- Chessel 1 classe 18 élèves
- Noville 2 classes 36 élèves
- Rennaz 3 classes 58 élèves
- Roche Prés-Clos 12 classes 1 lieu ressource 219 élèves
- Roche Salines 6 classes 1 lieu ressource 108 élèves
- Villeneuve Lac 22 classes 2 lieux ressource 410 élèves
- Villeneuve Tour Rouge 29 classes 2 lieux ressource 561 élèves

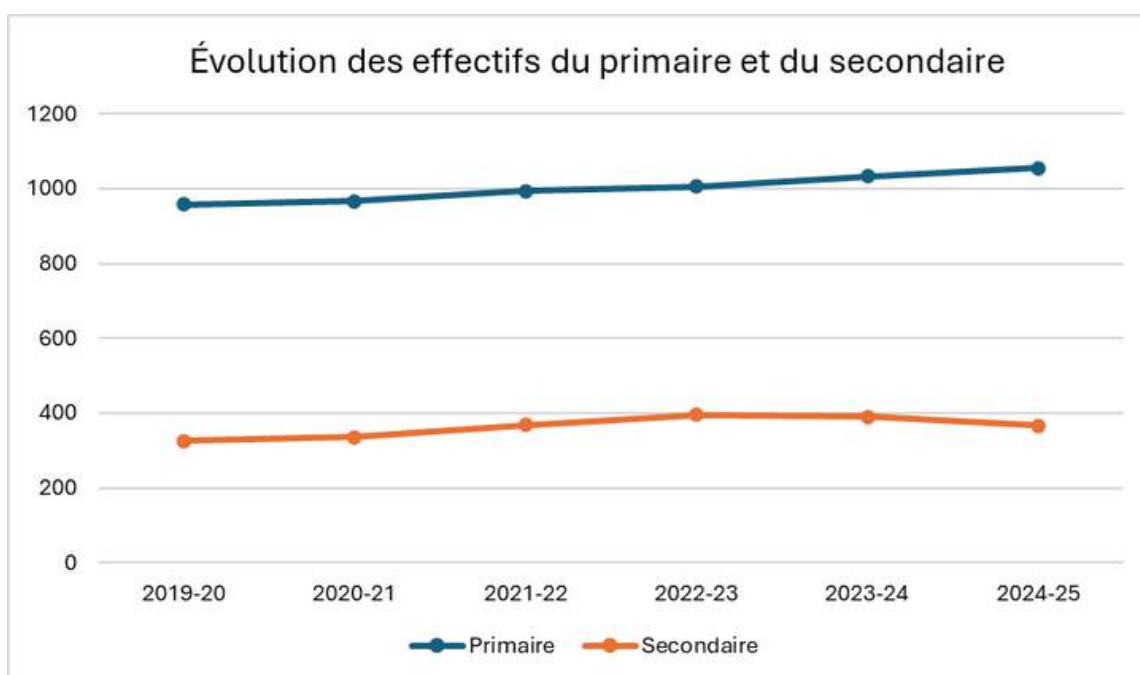
L'enseignement est donné dans 17 locaux provisoires.

Chaque semaine, 22 périodes de gymnastique sont dispensées à la salle de la Tronchenaz à Villeneuve, 7 à la salle du Battoir à Noville et 4 à la salle de l'Arennaz à Rennaz.

Les effectifs semblent se stabiliser provisoirement. En cours d'année, une légère baisse est même constatée. L'année scolaire a débuté le 1^{er} août avec 1422 élèves inscrits.

En revanche, les effectifs augmentent au primaire (1-8H). Cela a justifié l'ouverture de 2 classes à la Tour Rouge.

- 31 décembre 2023 : 1032 élèves 1-8H
- 1^{er} août 2024 : 1056 élèves 1-8H



Le déplacement de 2 classes du Collège Lac vers les pavillons provisoires de la Tour Rouge a permis :

- L'ouverture d'une classe supplémentaire au Collège du Lac pour absorber la hausse.
- La libération d'un local au Collège du Lac permettant l'ouverture d'un lieu ressource répondant à l'augmentation des besoins spécifiques des élèves.

Afin de maintenir un bon équilibre des effectifs dans les classes du secondaire, il est essentiel de disposer d'un nombre suffisant de locaux, en particulier pour les cours de mathématiques, français et allemand de niveau 1. Le maintien de petits groupes pour les élèves les plus en difficulté est en effet indispensable pour garantir la qualité de l'enseignement.

Au Collège du Lac, il manque des locaux pour les activités créatrice manuelles et les appuis. Faute de pouvoir diviser les groupes, nous mettons deux enseignantes dans la classe.

INFRASTRUCTURE DEVELOPPEMENT

Face à l'accroissement démographique, plusieurs projets ont été menés en 2024.

Extension des locaux scolaires

Deux nouveaux pavillons ont été mis en service pour la rentrée 2024. Ils ont été intégralement équipés.

Pour permettre la construction du nouveau collège sur le site de la Tour Rouge, la bibliothèque a été déplacée et les pavillons d'Ecublens installés en 2003 ont été démolis. Ils ont été remplacés par de nouveaux pavillons. Par ailleurs, les salles de classe existantes ont été adaptées aux nouveaux besoins.

Le nouveau collège, dont l'achèvement est prévu pour la rentrée scolaire 2026-2027, comprendra neuf salles de classes, une bibliothèque ainsi que les bureaux de l'ASPIHL, au rez-de-chaussée.



Extension de la salle de gymnastique

L'étude en vue de l'extension de la salle de gymnastique progresse de manière constructive. Le projet suit son cours.

Étude d'un complexe scolaire à la Tronchenaz

Une étape importante a été franchie avec l'achèvement des études préliminaires et la désignation du projet lauréat pour le complexe scolaire de la Tronchenaz.

Celui-ci a été sélectionné à l'issue d'un processus de mandats d'étude parallèles (MEP) en deux degrés, conduit selon une procédure ouverte. Lors de la première phase, anonyme, 28 propositions architecturales ont été évaluées selon des critères tels que l'intégration urbaine, le respect des contraintes du site et la qualité du concept architectural. Plusieurs projets se sont distingués, et quatre d'entre eux ont été retenus pour un second degré, non anonyme, marqué par des échanges approfondis entre les participants et le maître d'ouvrage afin d'affiner les propositions.

Le projet lauréat, conçu en bois, témoigne d'un engagement fort en faveur du développement durable. Il s'intégrera harmonieusement dans le paysage existant. Par ailleurs, la halle, élément central du patrimoine local, sera réhabilitée et mise en valeur, avec pour ambition de redonner vie à cet espace emblématique tout en préservant son caractère historique.



Modernisation des équipements

L'ASPIHL poursuit ses efforts en matière d'équipement pédagogique et numérique. Chaque année, le financement de cinq tableaux interactifs ainsi que l'acquisition de mobilier flexible pour une à deux classes permettent de moderniser progressivement les espaces d'enseignement et de répondre aux besoins pédagogiques actuels.

Actuellement, 20 salles de classe du Collège de la Tour Rouge sont équipées de tableaux interactifs, principalement pour les niveaux du secondaire (9H à 11H). Le Collège des Salines à Roche dispose également de 6 tableaux interactifs répartis dans 6 classes.

ACCUEIL PARASCOLAIRE

Cantine scolaire

La cantine de Villeneuve se déroule à la salle paroissiale, avec des repas fournis par la cuisine des Bonettes. Les élèves de la 7H à la 11H sont encadrés par les surveillantes, qui veillent au bon déroulement du temps de midi. À leur arrivée, les élèves présentent leur carte cantine, qui est scannée par les surveillantes. L'ensemble de la gestion s'effectue via la plateforme MonPortail, permettant aux parents d'inscrire leurs enfants, de modifier les jours de repas, d'annoncer les absences et de recevoir des notifications en cas d'absences non excusées.

Le prix des repas facturés aux parents a été porté à 10 CHF, une partie de ce montant étant destinée à couvrir les coûts d'infrastructure (location de salle, surveillance, etc.). Le paiement des repas se fait directement via la plateforme.

La fréquentation continue d'augmenter, avec 134 élèves inscrits régulièrement, ce qui représente 5'359 repas servis durant l'année 2024. Les élèves ont également la possibilité d'apporter et consommer leur pique-nique sur place. 22 élèves ont bénéficié du contrat pique-nique à Villeneuve et 1 élève à Roche, en 2024.

Afin de compléter l'offre d'accueil de l'UAPE de Roche, qui ne permettait pas de prendre en charge les élèves de 7H et 8H, une nouvelle cantine a été mise en place, dans la salle de la Rotzérane. Deux surveillantes ont été engagées dès août 2024, pour encadrer ces élèves.

Devoirs surveillés

Cette tâche a été entièrement reprise sous la gestion de l'ASPIHL. Grâce à cette prestation, 55 élèves réguliers ont pu bénéficier d'un environnement calme pour réaliser leurs devoirs. L'offre est destinée aux élèves de la 3H à la 8H. Un groupe a été mis en place à Roche et quatre groupes à Villeneuve, impliquant cinq enseignants chargés de la surveillance.

Les devoirs surveillés sont également gérés via la plateforme MonPortail. Les parents y inscrivent leurs enfants et peuvent également y annoncer les diverses absences. Les devoirs surveillés sont facturés selon un forfait annuel qui se trouve sur notre site internet.

L'objectif est de proposer un lieu serein et favorable au travail individuel. Les surveillants, majoritairement enseignants au sein de l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac, sont responsables de veiller au respect de ces conditions. Il est important de préciser qu'il s'agit de devoirs surveillés et non d'un dispositif d'appui ou de soutien scolaire.

Transports scolaires

Le transport des élèves est assuré par les services publics. Pour répondre aux besoins spécifiques de certains parcours, deux courses spéciales ont été mises en place.

Les transports scolaires restent un enjeu délicat, notamment en ce qui concerne la surveillance aux arrêts de bus et pendant les trajets. Dans ce cadre, diverses actions de sensibilisation sont menées tout au long de l'année pour inciter les élèves à adopter des comportements responsables.

La charge financière des transports scolaires pour l'année 2024 s'élève à CHF 318'301.70. Une nouvelle convention a été signée avec Mobilis, entraînant une augmentation des tarifs.

Malgré cette hausse, un titre de transport SwissPass valable entre Yverne et Territet a été remis à chaque élève. Ce titre leur permet de bénéficier de la gratuité pour leurs déplacements liés aux activités parascolaires et sportives.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif (SSF) offre aux élèves l'opportunité de pratiquer et de découvrir de nouvelles activités physiques. En début d'année scolaire, les parents reçoivent des informations sur les sports et activités proposés pour le premier semestre, puis à nouveau en janvier pour le second semestre. L'inscription, obligatoire pour toute la durée du semestre, se fait via la plateforme MonPortail, comme pour les autres prestations parascolaires.

Une rationalisation de l'offre a été effectuée, ne conservant que les disciplines ayant suffisamment d'inscriptions. 141 élèves de 5H à 11H participent aux SSF.

La plupart des activités se déroulent durant la pause de midi, en raison de l'occupation des salles de sport en fin de journée par les sociétés locales et du manque d'infrastructures disponibles pour d'autres créneaux.

Patrouilleurs scolaires

Le recrutement de patrouilleurs scolaires constitue un défi important pour notre association.

Actuellement, des patrouilleurs sont présents uniquement à Villeneuve, sur les deux passages piétons situés aux Collèges Tour Rouge et du Lac.

Dès la rentrée scolaire 2025-2026, les élèves ne seront plus autorisés à assurer cette fonction.

Bien que nous ayons publié des offres d'emploi sur les sites internet des communes membres ainsi que sur le nôtre, nous n'avons, à ce jour, reçu aucune candidature.



VIE SCOLAIRE

Camps

Au total, 43 classes, représentant 815 élèves, ont participé aux divers camps organisés : camps de ski, d'été et d'automne. Toutes les classes dès la 5H prennent part à un camp scolaire. Les classes de 6H bénéficient de journées de ski, désormais ancrées comme une tradition.

L'ASPIHL a poursuivi sa volonté de favoriser les camps scolaires en 2024. Elle prend en charge la gestion des transports, la location du matériel de ski ainsi que le financement des autres frais associés, tels qu'hébergement, activités sur place, etc.

Sorties scolaires

Les enseignants sont encouragés à organiser des sorties éducatives, culturelles et sportives. Pour faciliter les déplacements, l'ASPIHL a mis en place un compte BusinessManager auprès des CFF pour la réservation des billets de groupe.

Activités culturelles

En 2024, la Commission culturelle a proposé une série d'activités enrichissantes, adaptées aux différents niveaux scolaires.

Les élèves de 1H à 4H ont assisté au spectacle Danse avec le violon, tandis que ceux de 1H-2H ont découvert le Pédibus ainsi que le spectacle de Noël "Les trois petites porcelettes".

Les 7H-8H de Roche ont visité le Musée de l'orgue à Roche, offrant une immersion dans le patrimoine musical local.



Les élèves de 9H ont visionné le film Sauvages au cinéma Cosmopolis à Aigle, et ceux de 10H ont participé à un projet de fresque au Collège de la Tour Rouge, favorisant l'expression artistique collective.



Enfin, les 11H ont exploré l'histoire régionale lors d'une visite du Fort de Chillon.

Ces initiatives ont contribué à éveiller la curiosité culturelle des élèves et à renforcer leur lien avec l'environnement artistique et patrimonial de la région.

Fêtes des écoles

Les fêtes des écoles sont organisées en collaboration avec la direction des écoles. Nous organisons trois fêtes : la première à Chessel pour les élèves de la Plaine, la deuxième à Roche pour les élèves scolarisés à Roche, et la troisième à Villeneuve.

Cette année, un cortège a été organisé pour les classes de Villeneuve, sous un magnifique soleil, pour la plus grande joie des habitants, parents, enseignants et élèves. Il s'agissait du premier cortège depuis 2017.

La fête s'est ensuite poursuivie dans la cour du collège Lac, où les familles ont pu se restaurer et profiter de l'événement dans une ambiance conviviale



Bal de fin d'année

Depuis plusieurs années, un bal est organisé à l'intention des élèves de 9e, 10e et 11e années. L'animation musicale est assurée par un DJ, tandis que la sécurité est confiée à une entreprise spécialisée, avec le soutien de parents d'élèves et d'enseignants bénévoles pour la surveillance. Cette année, l'organisation a été réalisée en collaboration avec le Conseil d'établissement, que nous remercions chaleureusement pour son engagement. Le succès rencontré auprès des élèves confirme que ce bal est désormais une tradition solidement établie.



Cérémonie des promotions

La cérémonie de promotion est organisée en l'honneur des élèves de 11e année, qui y reçoivent leur certificat ou attestation de fin de scolarité.

Cette année, en raison du nombre important d'élèves, la cérémonie a de nouveau été scindée en deux parties. Elle s'est tenue dans la salle de la « Rotzérane » à Roche.

L'ASPIHL a pris en charge l'organisation ainsi que le financement des deux apéritifs offerts aux élèves et à leurs familles.

PREVENTION-SANTÉ

Dentistes scolaires

Les élèves de l'établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac bénéficient de contrôles dentaires annuels qui sont organisés par l'ASPIHL, en collaboration avec la direction des écoles.

Pour les classes de Villeneuve, les contrôles ont lieu entre novembre et janvier et sont effectués par les médecins-dentistes suivants :

- Drsse Nathalie Baehni à Villeneuve
- Dr Pierre Gaiffe, Centre Dentaire du Léman à Noville

Pour les classes de Chessel, Noville, Rennaz et Roche les contrôles se font en janvier et février et sont effectués par le médecin dentiste suivant:

- Drsse Sonia Rahban, Pure Clinic à Rennaz

Pédiatre scolaire

La Dre Franziska Engler Gigon, pédiatre scolaire, est responsable de la vaccination des élèves de 9e année. Elle est également la répondante médicale pour toutes les questions de l'infirmière scolaire. Son rôle inclut également la participation aux groupes interprofessionnels, qui se réunissent plusieurs fois par année pour discuter des situations d'élèves en difficulté. Au cours de l'année, une restructuration de ces groupes a eu lieu, limitant sa participation. Celle-ci fera l'objet d'une clarification et d'une réorganisation en vue de la rentrée 2025-2026.

Conseillère école-famille

En 2024, le poste de Conseillère École-Famille a poursuivi son développement dans un contexte de forte sollicitation. L'activité a ciblé les élèves et familles des cinq communes partenaires, avec un travail d'accompagnement global et préventif visant à renforcer la collaboration entre école, famille et réseau socio-éducatif.

46 situations ont été traitées, majoritairement par des suivis individuels (72 %), avec une présence significative de problématiques complexes telles que la phobie scolaire, l'absentéisme, les troubles psychiques et les violences scolaires. Le poste a également été actif dans des actions collectives : ateliers de prévention, groupes de travail internes et collaborations externes renforcées.

Parmi les projets marquants : le projet « Bien Vivre Ensemble », la création du Groupe Situations Complexes, l'Observatoire de la Cohabitation, et la participation active à diverses plateformes régionales.

La fonction, désormais solidement intégrée et reconnue, s'affirme comme un levier stratégique de prévention et d'accompagnement, dans une dynamique d'amélioration du climat scolaire et de soutien aux familles.

CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par des projets ambitieux et des défis relevés avec détermination.

L'ASPIHL tient à remercier l'ensemble des acteurs impliqués, enseignants, personnel éducatif, communes partenaires et parents, pour leur engagement au service de la qualité du système scolaire.

Nous adressons également nos sincères remerciements au Conseil intercommunal pour sa collaboration et sa confiance

Nous vous remercions pour votre attention et votre soutien constant.

Le Comité de Direction de l'ASPIHL